



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 29 mars 2022 à 20 heures 00 minutes

Présents : M. BOURCIER Claude, M. BOURCIER Alexis, M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, M. LACORDE Vincent, Mme ROBERT Sophie, Mme TILLY Joëlle

Procuration(s) : M. REGE Dorian donne pouvoir à M. CIOLLI Stéphane

Absent(s) : M. DEVOT Julien

Excusé(s) : M. ESSELIN Pol, M. JEANNIN Michel, M. REGE Dorian

Secrétaire de séance : M. BOURCIER Claude

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20220329 01 - Vote du compte de gestion 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de SAINT-MIHIEL à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux votes en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20220329 02 - Vote du compte administratif 2021

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévu :	231 520,08
Réalisé :	136 088,87
Reste à réaliser :	12 224,31

Recettes

Prévu :	231 520,08
Réalisé :	163 279,75
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	145 727,75
Réalisé :	67 495,54
Reste à réaliser :	0,00

Recettes

Prévu :	145 727,75
Réalisé :	183 388,18
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 27 190,88

Fonctionnement : 115 892,64

Résultat global : 143 083,52

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20220329 03 - Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **64 970,21**

- un excédent reporté de : **50 922,43**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **115 892,64**

- un excédent d'investissement de : **27 190,88**

- un déficit des restes à réaliser de : **12 224,31**

Soit un excédent de financement de : **14 966,57**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT **115 892,64**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **115 892,64**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **27 190,88**

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

20220329 04 - Vote du budget 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le vote du budget 2022.

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 252 688,74 €

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 215 480,86 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20220329 05 - Vote des taxes 2022

Le Maire ayant présenté les taux d'imposition de la commune pour l'exercice 2022 et rappelé les taux d'imposition de l'exercice 2021 :

Foncier bâti : 38,18 %

Foncier non bâti : 18.81 %

CFE : 8.57 %

Compte tenu de la proposition du budget pour 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide les taux suivants pour l'exercice 2022 :

Foncier bâti : 38,18 %

Foncier non bâti : 18.81 %

CFE : 8.57 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20220329 06 - Désignation d'un correspondant défense

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner M. CIOLLI Stéphane comme correspondant défense.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20220329 07 - Acquisition d'un robot de tonte

Le premier adjoint, Pierre CARRE présente le projet d'acquisition d'un robot de tonte pour la cour de la mairie.

Trois devis ont été demandés (VALENTIN, HOFFMAN et ROCHA) et examinés par les commissions travaux et entretien réunies le 17 mars 2022.

Le devis HOFFMAN est retenu pour un montant de 1 500, 00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cet achat pour le devis retenu.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à FREMERVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

